



Petit-déjeuner du 17 juillet 2015 sur le statut des cadres dirigeants : entre salariés et employeurs

Fiche pratique publié le 12/06/2015, vu 1843 fois, Auteur : [CHHUM AVOCATS Paris Nantes Lille](#)

Le statut des cadres dirigeants : particularités, avantages et inconvénients

Ce petit-déjeuner, organisé par le Cabinet CHHUM AVOCATS, est ouvert aux salariés, cadres, cadres dirigeants qui souhaitent avoir des précisions sur leur statut au regard du droit du travail.

Frédéric CHHUM, Camille COLOMBO et Mathilde MERMET-GUYENNET, Avocats au Cabinet Frédéric CHHUM AVOCATS

Camille BONHOURE et Marilou OLLIVIER, élèves avocates

Interviendront sur le thème :

Le statut des cadres dirigeants : particularités, avantages et inconvénients

- Qu'est-ce qu'un cadre dirigeant ?
- Les faux cadres dirigeants
- Les avantages des cadres dirigeants (golden hello, parachute doré, retraite chapeau etc.)
- Les cadres dirigeants peuvent-ils prétendre au paiement des heures supplémentaires ?

Lors d'un **PETIT-DEJEUNER DEBAT** qui aura lieu **LE VENDREDI 17 JUILLET 2015 DE 9H30 à 11H30**

Au Cabinet Frédéric CHHUM AVOCATS - 4, Rue Bayard 75008 PARIS

INSCRIPTIONS (dans la limite des places disponibles) avant le 8 juillet 2015 uniquement par email : chhum@chhum-avocats.com